Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le
ID : 022-212203079-20260907-2026_09_05-DE

Délibération n°2026-09-05

COMMUNE
DE SAINT-JULIEN
(22940)

Date de la convocation :
02/09/2026
Date d'affichage :
02/09/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 19
Présents : 18
Votants : 18

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
L'an DEUX MIL VINGT SIX, le 7 septembre à 19h, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de **Monsieur Gaël LE NOANE, Maire**

Etaient également présents :
Claire ANDRIEUX, Marie BERTHET, Eva CAMARET, Stéphanie DARCEL, Servane DUCHESNE, Catherine GUILLOU, Magalie GUIMARD, Vincent JACQUES, Hervé LANOE, Joël LE BORGNE, Charlène LE THERIZIEN, Xavier LE THERIZIEN, Bertrand LECOLLINET, Régis LOSSOUARN, Sabine MARTIN, Michel PEDRON, Gaël RESMOND.

Absent excusé : Erik UNTERDORFEL

Secrétaire de séance : Hervé LANOE

OBJET : INCENDIES : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE VERSEE AUX COMMUNES SINISTREES

Suite aux incendies qui ont touché de nombreuses communes cet été, l'AMF a lancé un appel à la solidarité auprès de l'ensemble des collectivités locales.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 € à la Protection Civile afin de venir en aide aux communes sinistrées.
- de donner mandat au Maire pour l'exécution de cette décision.

Le Maire,

Gaël LE NOANE

Le secrétaire,

Hervé LANOE